La laïcité expliquée à Gérard Bouchard

Daniel Baril
Président du Mouvement laïque québécois

Cher Monsieur Bouchard. C'est tout un salmigondis de lieux communs que vous servez au premier ministre François Legault sous forme de questions au sujet de la laïcité. Comme il ne vous répondra pas – et c'est sans doute mieux ainsi – je prends l'initiative d'avancer quelques réponses pour éclairer le débat.

Je commence par l'une de vos contradictions les plus manifestes et durables. Vous taxez la laïcité actuelle de « répressive ». Or, c'est vous-même qui avez réduit la laïcité à un principe de répression policière en proposant de n'interdire le port de signes religieux qu'aux agents de l'État en situation d'autorité coercitive.

Depuis longtemps, vous demandez « où sont les études probantes » légitimant l'étendue de cet interdit à d'autres représentants de l'État. Mais où étaient vos études probantes pour faire votre recommandation mal avisée? Interdire le port de signes religieux aux policiers est en soi reconnaitre que l'affichage des croyances religieuses personnelles de la part des représentants de l'État pose problème.

L'État, voyez-vous M. Bouchard, n'a pas de religion. S'il n'a pas de religion, ses représentants n'en ont pas dans l'exercice de leurs fonctions. Même le juge Marc-André Blanchard, dans son jugement contre la loi 21, a reconnu que les enseignants étaient des représentants de l'État. Le même principe vaut pour les autres personnels éducatifs, des CPE jusqu'aux universités.

Au lieu de chercher des chiffres et des études probantes qui ne serviraient qu'à occuper les universitaires, vous n'avez qu'à écouter les témoignages de citoyennes et citoyens musulmans dont vous semblez vouloir prendre la défense. Les appels les plus ardents et les plus pressants à renforcer la laïcité viennent de musulmans progressistes et démocrates qui vivent quotidiennement les pressions, intimidations, injures et violences des islamistes dans leurs milieux. On ne verra jamais un catholique ou un juif se convertir à l'islam parce qu'une enseignante porte le hidjab. Voyez-vous, M. Bouchard, le problème n'est pas là. Le problème est celui vécu par les musulmans et musulmanes qui veulent vivre leur religion en accord avec les valeurs et les modes de vie d'ici et qui ont fui les pays où prévalent les comportements religieux que vous semblez chérir. Nous avons choisi, nous, le camp des musulmans progressistes et démocrates.

Vous allez jusqu'à considérer le voilement intégral du visage par une étudiante universitaire comme « un droit fondamental »! Voilà où conduit l'acceptation inconsidérée de toutes croyances religieuses même les plus déshumanisantes. Voir le visage de son interlocuteur quel que soit le contexte et savoir à qui on parle est la moindre des choses. Au-delà des enjeux d'identification et de sécurité, c'est la dignité de la personne qui est en jeu. Se voiler le visage pour des raisons religieuses en contexte social viole la dignité humaine qui est la base implicite des droits fondamentaux.

Considérant la présence d’une chapelle catholique à l’Université Laval, vous préférez remettre en question le juste principe de la laïcité des universités plutôt que de réclamer son application cohérente dans ces établissements.
Vous invitez le premier ministre à regarder la réalité internationale et à jeter un coup d’œil du côté de la France. Justement. La France, la Belgique et l’Angleterre nous montrent ce qui risque d’arriver ici dans quelques années si des mesures de résistance ne sont pas prises. Faut-il attendre, pour agir, que Montréal devienne un autre Londonistan où la charia prévaut dans les institutions comme dans la rue?
En France, l’islamisme des Frères musulmans et autres djihadistes a été à l’attaque bien avant les tentatives récentes de renforcer les protections sociales. Mais vous inversez le rapport causal en insinuant que la montée de l’intégrisme religieux est dû à la laïcité. Renversant!
Vous concluez en disant qu’il faut se garder de naïveté et que des garde-fous s’imposent. En effet. On s’attend à moins de naïveté de votre part, M. Bouchard. Et le projet de loi sur le renforcement de la laïcité, c’est un premier garde-fou qui s’impose.